

Image not found or type unknown



la.rahmani@hotmail.fr

Par **la.rahmani@hotmail.fr**, le **20/03/2021** à **22:15**

juste une question j ai divorcé avec mon ex ya plus de 20 ans au divorce nous avons le partage elle est resté dans la villa je n ai rien demandé on payé tax foncière tout les deux aujourd'hui j ai une retraite de 468 euros maintenant je lui demande ma part elle veut pas aidé moi svp

Par **youris**, le **21/03/2021** à **10:01**

bonjour,

je comprends que la maison est en indivision avec votre ex-épouse.

vous pouvez exiger de votre ex-épouse qui occupe ce bien indivis à titre privatif, le versement d'une indemnité d'occupation comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 815-9 du code civil qui indique:

L'indivisaire qui use ou jouit privativement de la chose indivise est, sauf convention contraire, redevable d'une indemnité.

pour vendre la maison en indivision malgré le refus de votre ex, vous devez saisir le tribunal judiciaire.

je vous conseille de consulter un avocat.

salutations